



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 22/07/2022

LA SÉCHERESSE S'AGGRAVE EN CORRÈZE : L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT EST PLACÉ EN ÉTAT D'ALERTE OU EN ÉTAT D'ALERTE RENFORCÉE

Les améliorations constatées par la pluviométrie excédentaire du mois de juin n'ont eu qu'un caractère temporaire. L'ensemble des indicateurs relatifs au suivi de la sécheresse se sont de nouveau rapidement dégradés depuis le début du mois de juillet, marqué par le retour d'un temps chaud et sec avec pour les 17 et 18 juillet des températures caniculaires. Les prévisions d'ici à la fin du mois de juillet ne font pas apparaître de pluviométrie significative et susceptible de pouvoir inverser cette tendance.

À ce jour, la sécheresse des sols reste ainsi globalement très prononcée. Les niveaux des cours d'eau et nappes souterraines restent très bas pour la saison. Pour mémoire, le niveau de remplissage des ressources souterraines est inférieur à la moyenne pour plus de 80 % des points de mesure. D'ores et déjà, sur certaines communes du secteur de la Xaintrie, la gravité de la situation a rendu nécessaire le recours à des camions citernes pour approvisionner le réseau d'eau potable.

Suite au dernier comité restreint du suivi de la ressource en eau, qui s'est tenu le jeudi 21 juillet, où la situation a fait l'objet d'échanges avec les acteurs en charge du suivi de l'état de la sécheresse, la préfète de la Corrèze a décidé :

- de placer en alerte sécheresse (niveau 2 sur 4) :

- les zones hydrographiques : de la Vienne, de la Corrèze amont, de la Corrèze aval et de l'Auvézère.

- de placer en alerte renforcée sécheresse (niveau 3 sur 4) :

- les zones hydrographiques : de la Dordogne amont, de la Dordogne aval, de la Vézère amont, de la Vézère aval et de la Xaintrie.

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

Pour rappel :

Niveau 2 : impose des restrictions listées dans l'arrêté visé ci-dessous, à tous les usagers.

Niveau 3 : renforce l'ensemble des restrictions.

La préfète de la Corrèze invite chaque consommateur d'eau à être particulièrement attentif à l'utilisation de cette ressource, et au respect des mesures édictées. Des contrôles seront menés le cas échéant.

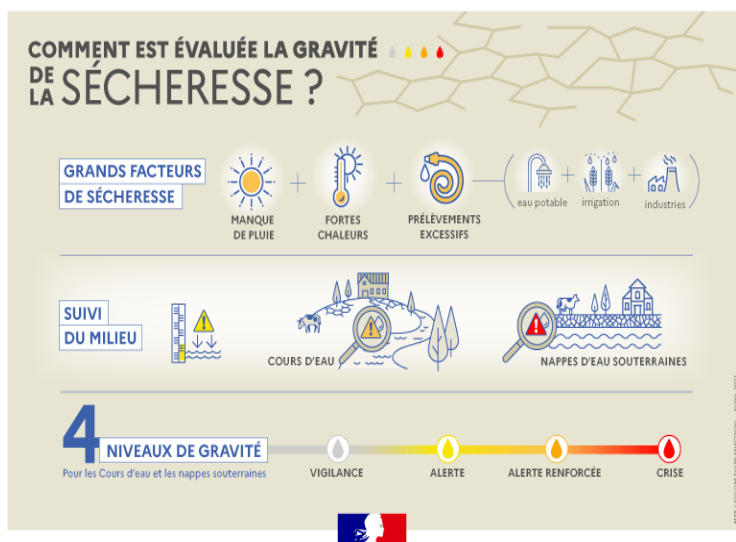
Retrouvez l'arrêté et toutes les informations utiles sur :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau>

ainsi que sur le site : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

L'eau est une ressource rare et chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour l'économiser.

Pour plus d'informations et savoir comment agir efficacement, rendez-vous sur : <https://www.gouvernement.fr/les-priorites/agir-contre-la-secheresse>



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex